



## Suite a une succetion nous souhaitons avoir plus de renseignement

Par **Vanessa33250**, le **07/12/2011** à **16:58**

Bonjour,

J'ai une soeur qui a hériter d'un terrain de 593m<sup>2</sup> au vivant de mon père, aujourd'hui mon père étant décédée mon autre soeur et moi même héritons de notre part qui s'élève a 873m<sup>2</sup> pour deux avec un bien immobilier se trouvant dessus le terrain, nous nous sommes mis d'accort ma soeur et moi pour vendre nos bien mais notre soeur qui a déjà reçu sa part il y a bien longtemp n'ai pas du même avis que nous elle a de se fait parvenir les documents chez un notaire sans nous donnaient de copies elle a fais faire deux estimations une pour son terrain et l'autre pour le notre elle s'oppose donc a la vente a telle le droit? est pourquoi nous fais telle blocage nous sommes donc dans l'attente de son accord qui risque de durée très longtemp que pouvons nous faire pour avancé afin de régler ce problème qui joue sur notre moral et notre santé , elle refuse toute entente notre relation c'est dégradé en peut de temp a cause de cette situation nous ne savons pas vers qui nous tournaient , ma soeur en question est très bien renseignai sur les lois contrairement a nous.

Par **toto**, le **08/12/2011** à **14:24**

[citation]héritons de notre part qui s'élève a 873m<sup>2</sup> pour deux[/citation]

Ce terrain vous a-t-il été donné par testament ?

selon les estimation de votre soeur , la valeur de ce terrain de 872 m<sup>2</sup> est elle supérieur à la

valeur du terrain de 593 m<sup>2</sup> ?

a priori, si vous saisissez le juge, votre soeur ne pourrait pas s'opposer à la vente, mais elle pourra s'opposer au partage du prix de vente entre les héritiers.